

## AVIS D'APPEL D'OFFRES N°P 12 / 2023

### **Article 1 : L'AUTORITE CONTRACTANTE**

Le présent Appel d'Offres est lancé par le **FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER**, sous la tutelle du **Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier**.

### **Article 2 : L'OBJET**

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'entretien des façades et locaux du siege du fer au plateau, des bureaux annexes du vallon, des bureaux et postes à péage d'Attinguie, Singrobo, Thomasset, Moape, des bureaux annexes d'Aghien et des sites de pesage d'Allokoï, Yamoussoukro, Divo, Bonoua, San-pedro, Ouangolodougou et Abengourou

### **Article 3 : LA NATURE DU PRIX DU MARCHÉ – L'ALLOTISSEMENT**

#### **3.1 - La nature du prix du marché**

Les marchés seront passés sur **prix global et forfaitaire**.

#### **3.2 - L'allotissement**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont constituées en trois (03) lots repartis comme suit :

- **LOT 1 : Entretien des façades et des locaux du siège du FER au Plateau et des bureaux annexes du Vallon**
- **LOT 2 : Entretien des bureaux et postes à péage d'Attinguïé, Singrobo, Thomasset et Moapé et des bureaux annexes d'AGHIEN;**
- **LOT 3 : Entretien des sites de pesage d'Allokoï, Yamoussoukro, Divo, Bonoua, San-pedro, Ouangolodougou et Abengourou**

### **Article 4 : LE FINANCEMENT**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont **financées par le FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER**, sur le Budget 2023, ligne 6242

### **Article 5 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Peuvent participer à la concurrence toutes personnes morales établies en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes et ayant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution, du présent Appel d'Offres.

### **Article 6 : LE RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté gratuitement ou retiré contre le paiement d'une somme forfaitaire de **trente mille (30 000 F CFA)** non remboursable dès diffusion du présent avis d'appel d'offres à l'adresse suivante :

A l'attention de : Monsieur COULIBALY Bassiaka

Adresse géographique : 1<sup>er</sup> étage de l'annexe du FER sis aux Deux Plateaux, VALLON, non loin de la Paroisse Sainte Cécile, en face de du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ).

Boite postale : 04 BP 3089 Abidjan 04

Numéro de téléphone fixe et mobile : (225) 27 22 54 86 00

Numéro de fax : (225) 27 20 311 306

Adresse : Email : [alla.patricia@fer-ci.org](mailto:alla.patricia@fer-ci.org); [fofana.daouda@fer-ci.org](mailto:fofana.daouda@fer-ci.org); [coulibaly.bassiaka@fer-ci.org](mailto:coulibaly.bassiaka@fer-ci.org)

**Article 7 : LE DEPOT DES OFFRES**

Les offres seront déposées au plus tard le **03/03/2023 à 09 heures 30 minutes** Temps Universel dans **la salle de réunion des locaux annexes du FER** sis au Deux Plateaux, VALLON, non loin de la Paroisse Sainte Cécile, en face du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ).

**Article 8 : DATES D'OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera le **03/03/2023 à 10 heures 00 minute**, par les membres de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres. Elle aura lieu dans **la salle de réunion des locaux annexes du FER** sis au Deux Plateaux, VALLON, non loin de la Paroisse Sainte Cécile, en face du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ).

**Article 9: LE DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant **un délai de 120 jours** à compter de la date fixée à l'article 7 ci-dessus. La garantie d'offres doit demeurer valide trente (30) jours après le délai de validité de l'offre, soit (120 jours +30 jours) = 150 jours.

**Article 10 : LE DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution des prestations est d'un an renouvelable une seule fois. **Il** prendra effet pour la première fois dès la notification de l'ordre de service de démarrer et se terminera le **31 (trente et un) décembre** de la même année.

Le contrat peut être renouvelé la troisième année conformément aux dispositions de l'article 79 du Code des marchés publics.

**Article 11 : LA GARANTIE D'OFFRE**

Les offres doivent comprendre une garantie d'offres établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le ministre chargé des finances de la République de Côte d'Ivoire ou délivré par une banque établie dans l'espace UEMOA, Si un soumissionnaire produit une garantie d'offres émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA), celle-ci doit être accompagnée d'une convention signée entre le garant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA

La garantie d'offres est fixée comme suit :

- **Lot 1 : quatre cent mille (400 000) F CFA ;**
- **Lot 2 : neuf cent mille (900 000) F CFA ;**
- **Lot 3 : huit cent mille (800 000) F CFA**

**Article 12 : AFFICHAGE ET PUBLICATION DES RESULTATS**

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin officiel des marchés publics de Côte d'Ivoire et affichés à l'adresse ci-dessous : **Bureaux annexes du FER sis au Deux Plateaux,**

**VALLON, non loin de la Paroisse Sainte Cécile, en face du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ).**

**Article 13 : DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE REDEVANCE DE REGULATION**

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

**Article 14 : LA LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE**

La présente consultation est soumise aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics.